

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2013.44 Accessibilité Poteaux Incendie A.doc

MAIRIE DE SAINT-PRIM  
DEPARTEMENT DE LA LOIRE  
BOIS-PREFECTURE DE VIENNE

02 DEC. 2013

L'an deux mille treize et le mardi quinze octobre,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Didier GERIN, Maire.

Date de convocation : 10 octobre 2013

Présents : Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Daphné GAULT, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, Guy BATTIGLINI, Michel RODEL, Franck DENOLLY, Eric CLO, Noélie LASCOLS, Annick MOURARET, Sandrine BONNAY

Absentes excusées : Sylviane MONNOT, Sylviane VANEL

Secrétaires de séance : Sandrine BONNAY et Guy BATTAGLINI

*Pouvoir de Sylviane MONNOT à Michel CROS*

*Pouvoir de Sylviane VANEL à Pierre GUILLET*

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint explique à l'assemblée que les pompiers demandent la réhausse de deux poteaux incendie pour leur permettre un accès rapide. Ces travaux sont à réaliser route des Roches et chemin des Fontenettes.

Il présente un devis de 1 877 euros TTC.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés**

- **DECIDE de valider ces travaux pour un montant de 1 877 euros TTC de la Lyonnaise des Eaux, concessionnaire du réseau d'eau.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

**Le Maire :**

**Didier GERIN**

